



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 37536

Texte de la question

M. Dino Cinieri interroge M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur les pupilles de la Nation et les orphelins de guerre ou du devoir. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositifs pris en leur faveur dans le cadre du budget 2009, afin de pallier une reconnaissance incomplète de leur situation.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants tient à préciser que les conclusions du rapport que le préfet honoraire Jean-Yves Audouin lui a remis sur la question des orphelins de guerre et des pupilles de la nation, dans les délais fixés initialement, sont actuellement en voie de finalisation. Une commission nationale de concertation, qui comprendra notamment les associations directement concernées, mais également les représentants des grandes associations du monde combattant, est en cours de constitution. Elle se réunira dès que possible. Cette commission disposera des préconisations du rapport afin que ses débats portent directement sur les solutions à mettre en oeuvre. Le dispositif juridique et financier qu'il paraîtra possible de retenir à l'issue de ces travaux ainsi que, le cas échéant, ses modalités d'application seront proposés au Gouvernement, après avis des présidents des deux assemblées.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37536

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10808

Réponse publiée le : 17 février 2009, page 1589